



ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

ÉCOLE BIBLIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
FRANÇAISE DE JÉRUSALEM

APPEL À CANDIDATURES 2019

Deux allocations de recherche au titre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sont proposées pour un séjour d'un an à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF).

En principe, l'une des allocations est réservée à un(e) étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, accomplissant des recherches dans le domaine de l'archéologie orientale, et plus particulièrement palestinienne, l'autre un(e) étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, consacrant ses travaux à l'étude des textes bibliques et à la philologie orientale.

Les bénéficiaires de ces allocations sont tenus de loger sur le campus de l'EBAF et de participer à certains enseignements choisis selon leur thème de recherche. Ils devront rédiger durant leur séjour un mémoire qu'ils déposeront auprès du secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au plus tard au mois de juillet 2019. Ils peuvent prétendre au titre d'Élève titulaire de l'École biblique s'ils déposent également ce mémoire auprès du Secrétariat de l'École biblique, s'il est accepté par le Conseil académique et s'ils ont assisté régulièrement à au moins deux cours par semestre.

Les candidats allocataires sélectionnés par l'Académie bénéficient de l'accès gratuit à l'ensemble des activités de l'École biblique (cours, voyages d'étude, accès à la bibliothèque, réseau wifi) ainsi que de la pension complète et du coût du visa. Le voyage aller-retour depuis la France reste en revanche à la charge de l'étudiant, qui doit aussi prendre en charge son assurance.

Les dossiers de candidatures devront être déposés, en 12 exemplaires papier, avant la date limite du **vendredi 31 mai 2019**, au Secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – 23 Quai de Conti – 75006 Paris (tél. 01 44 41 43 10) et adressés par email à secretariat2@aibl.fr.

Ils devront rassembler les éléments suivants :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une notice de présentation des travaux réalisés et des projets de recherche ;
- deux ou trois appréciations de professeurs.

17. ZC

Michel ZINK
Secrétaire perpétuel
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres